

N°134 | BIMENSUEL | 5 juin 2020

Courrier CAB

LA LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS DE CABINET

Gérer l'agenda, une équation complexe dans la crise

Sur le terrain de la crise, toute la vie sociale des élus a été bouleversée. Aux manettes, les chefs de cabinet ont dû tout revoir et souvent déployer des solutions numériques inédites. Tour d'horizon avec trois spécialistes de terrain.

Lorsque la crise a débuté, les élus, touchés de plein fouet, ont vu leur agenda bouleversé. « Nous avons dû de suite nous adapter sans comprendre exactement ce qui arrivait, se souvient Priscille Giroud, cheffe de cabinet de la maire de Mulhouse. Les événements, inaugurations, déplacements ont de suite été annulés et transformés en cellules de crise. Nous avons dû nous adapter heure après heure, jour après jour. »

L'agenda monopolisé

La phase aigüe de l'épidémie a rapidement débarrassé l'horizon. « Au début, la crise a occupé tout l'agenda. Les sujets du quotidien ont été mis en stand-by, et le maire a été moins sollicité sur ce point », constate Benoit Breyse, chef de cabinet du maire de Lagny-sur-Marne (77). « Mais sur le sujet il a été sollicité par plus de gens qu'on ne connaissait pas, la crise ayant cristallisé peurs et appréhensions. » Dans un cabinet bien rôdé, cette crise singulière a obligé à se réinventer. « D'habitude on prévoit la semaine. Là on prévoyait, au début de la crise, au jour le jour parce que vous ne savez pas ce qui va tomber, ce qui va évoluer avec les annonces gouvernementales. » L'écu n'en reste pas moins attendu. Et pour le cabinet, les contraintes sont légion. Comme « les nombreuses demandes d'interviews (lire page 2), la gestion de l'agenda à distance et en visio avec des outils que l'on ne connaissait pas forcément », souligne Priscille Giroud. En plein cluster, sa commune a dû, plus que les autres, se protéger et télétravailler, avec « un large panel d'outils de visioconférence : Zoom, Teams, Skype, WhatsApp, FaceTime... » À Paris, la petite équipe de collaborateurs parlementaires du député Mounir Mahjoubi (LaREM) a elle aussi brutalement été mise dans le bain, l'Assemblée nationale étant un des premiers clusters franciliens. « Très rapidement, nous avons commencé à

beaucoup plus communiquer par téléphone, rappelle Annabelle Kabemba, conseillère spéciale et cheffe de cabinet du député. Nous avons mis en place une procédure de télétravail. La priorité était de préserver un rythme. » Et pour l'agenda quasiment plein de son élu 2 à 3 semaines à l'avance, il a fallu d'abord tout annuler, avec « le risque de considérer qu'il n'est plus utile et de se retrouver avec un agenda complètement vide ». L'idée a donc été de recentrer l'activité principalement « sur la circonscription ». Les rendez-vous se sont transformés en entretiens téléphoniques. Mais même en visioconférence, la gestion de l'agenda demeure un métier pointu. « Le sujet important a été la gestion du timing : le challenge était de bien cadrer la durée des rendez-vous transformés en

entretiens téléphoniques. Il est plus facile de déborder et de laisser filer le temps au téléphone qu'en physique. » Mais aussi d'oublier un rendez-vous. Le cabinet est là pour vérifier.

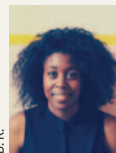
Le monde d'après

Pour chacun, l'épreuve est riche d'enseignement. Comme « imaginer que les rendez-vous du maire, par exemple sur Paris, puissent se faire davantage en visio. Cela permettrait un gain de temps et un plus en termes d'écologie », espère Priscille Giroud. Même constat à Lagny-sur-Marne, où, ajoute Benoit Breyse, « ça a permis d'accélérer la mise en place de nouveaux moyens technologiques mais aussi de voir qu'on avait la bonne organisation ». L'épreuve a assurément propulsé les cabinets dans l'ère numérique. ■ JÉRÔME VALLETTE

ENTRETIEN

« Il faudra tenter de préserver cette fluidité »

Annabelle Kabemba est conseillère spéciale et cheffe de cabinet de Mounir Mahjoubi.



La crise vous a-t-elle fait changer d'avis sur votre fonction ?

La fonction demeure la même. Cependant, cette période a mis en évidence des aspects essentiels que sont la flexibilité et l'adaptabilité. Il a fallu s'ajuster très rapidement afin de préserver le rythme de l'écu et de l'équipe. Dans la collaboration avec l'écu, en ayant une activité moins chargée, il y a certains outils que nous n'avons pas utilisés. Cela a facilité la rapidité de réponse et de gestion de certaines demandes. Il faudra pour l'avenir tenter de préserver cette fluidité. Aussi, j'avais tendance à privilégier les rendez-vous sous forme de café, déjeuner, entretien au bureau ou à l'extérieur dans l'agenda. J'envisage de revoir le ratio rendez-vous physique/téléphonique pour plus d'efficacité.

Et dans la collaboration de votre équipe ?

Je souhaite favoriser toujours plus de communication, de concertation et de travail d'équipe. Nous n'avons déjà pas pour habitude de travailler de façon très cloisonnée. C'est l'avantage au sein d'une petite équipe. Certains outils, que l'on utilisait déjà, se sont révélés encore plus utiles et d'autres, qui ont fait leur apparition, seront à pérenniser et à développer (point quotidien, buddy checking, brainstorming, division de tâche sur un même sujet, etc...). ■

ENTRETIEN « Privilégier les échanges en direct avec les journalistes »

Tom Lanneau est collaborateur de cabinet en charge de la communication et des relations presse à Rosny-sous-Bois (93).

Comment vous êtes-vous organisés au sein de votre cabinet pendant cette crise ?

Le confinement a eu un impact considérable sur notre organisation collective. Il a fallu remettre en cause nos habitudes et penser un mode de fonctionnement optimal, dans un contexte de restriction de la liberté de circuler. Or la présence du maire, et donc de son cabinet, était nécessaire afin d'assurer la bonne gestion de la commune. Nous nous sommes donc organisés sur la base d'une rotation, afin que le maire soit toujours épaulé par un membre du cabinet, pendant que les autres collaborateurs continuaient de remplir leurs missions en télétravail. En plus de cela, nous avons régulièrement organisé des réunions restreintes en présentiel afin d'échanger sur les nombreux sujets relatifs à la vie de la commune.

Et vos liens avec les médias ?

À Rosny-sous-Bois, notre stratégie a toujours été de privilégier les échanges en direct avec les journalistes. Nous avons donc maintenu cette habitude. La gestion de la crise nécessitait notre mobilisation à 100%. Nous avons favorisé les échanges SMS et les appels téléphoniques avec les journalistes qui connaissent le territoire, mais aussi avec les médias nationaux qui



D.R.

nous sollicitaient. Pour autant, certaines habitudes ont été modifiées afin de les adapter aux contraintes du confinement mais

aussi par souci d'efficacité. Aussi, nous n'avons pas utilisé les outils de relations presse « traditionnels » (communiqués de presse, conférences de presse, mails...).

Comment évaluez-vous le poids des relations avec la presse au cours de cette crise ?

Pendant le confinement, les relations presse étaient à la fois plus rares mais aussi plus intenses. Elles étaient plus rares, car les médias ont mis du temps à s'adapter aux contraintes du confinement, mais aussi parce que les rédactions ont d'abord favorisé une couverture nationale de la pandémie. Mais elles étaient également plus intenses, car en cette période historique, incertaine et menaçante, la parole publique doit être à la fois transparente, apaisante et particulièrement précise. Cette crise a donc illustré la nécessité, pour les personnes en charge de la communication, d'être en prise directe et permanente avec leurs élus. Mais elle a également illustré la nécessité

de tisser des liens solides en amont avec les journalistes afin de pouvoir travailler en confiance en cette période où aucune erreur ne peut être commise.

Avez-vous déjà un retour d'expérience ?

En cette période de crise, où les élus étaient totalement mobilisés pour faire face à la crise et où les cabinets étaient particulièrement surmenés, les journalistes appréciaient tout particulièrement notre réactivité. Les rédactions, nationales ou régionales, désiraient surtout pouvoir exploiter rapidement des réponses pertinentes, précises et vérifiées. La réactivité et l'efficacité ont donc été deux atouts qui nous ont permis d'obtenir des retombées presse maîtrisées, voire positives, pour Rosny-sous-Bois et ses élus, et ce dans un contexte particulièrement difficile pour l'image de notre département, la Seine-Saint-Denis. Malgré ce contexte si particulier, grâce aux liens de confiance que nous avons su tisser avec les médias qui couvrent habituellement le territoire, nous avons pu valoriser une image positive de la commune et de ses habitants : initiatives associatives, élans de solidarité, solutions innovantes... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME VALLETTE

FINANCES LOCALES

Les défis colossaux à relever au cours du prochain mandat municipal

A lors que le second tour des élections municipales va avoir lieu, le Gouvernement a annoncé un plan de soutien pour faire face aux pertes des collectivités, mais les défis à relever pour les exécutifs locaux demeurent colossaux.

✓ Une garantie de perte de recettes en 2020 pour les communes et les EPCI uniquement sur les redevances et la fiscalité

Pour les communes et EPCI, une clause de sauvegarde des recettes a été annoncée par le Premier ministre le vendredi 29 mai. Elle vise à garantir un niveau de ressources fiscales et domaniales en 2020 équivalent aux recettes moyennes des exercices 2017-2018-2019. Mais les pertes de recettes tarifaires (cantines, stationnement géré en régie) ne seront pas compensées. Concernant les départements, ces derniers ne se voient accorder qu'une avance sur les produits de droit de mutation à titre onéreux. Les départements devront donc rembourser les montants versés par l'État lorsque la situation économique s'améliorera. Et aucune annonce n'a été effectuée pour les Régions.

✓ Hausse d'1 milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) passera de 0,6 milliard à 1,6 milliard d'euros en 2020. Cette enveloppe supplémentaire financera uniquement les dépenses en investissement liées à la transition écologique et le secteur de la santé. Les collectivités vont devoir réorienter les subventions pour bénéficier de cette aide.

✓ Un effet ciseaux sans précédent entre les dépenses et les recettes

Les difficultés financières ne font que commencer pour les collectivités, car les années 2021 et 2022 s'annoncent encore plus difficiles. Par conséquent, cette crise risque d'être historique. Durant le précédent mandat, la baisse des dotations a été compensée par un dynamisme de fiscalité. Par conséquent, dans la grande majorité des cas, les collectivités ont vu leurs recettes totales augmenter sur la période 2014-2020. Sur le mandat 2020-2026, les collectivités risquent de connaître une progression proche de 0% des recettes.



Clément Bousquet

Expert en finances locales (CBG Territoires)

Lors du précédent mandat, les élus ont d'ores et déjà mis en œuvre des optimisations des dépenses. Par conséquent, les élus vont avoir davantage de difficultés à trouver de nouvelles économies financières sur la période 2020-2026.

Pour faire face à cette crise, les collectivités doivent établir des cartographies des dépenses et des recettes à optimiser et un tableau de bord des risques de défaillances des opérateurs (déléataire, titulaire de marché public, association). Parallèlement, les élus peuvent mettre en place un audit de la chaîne de dépense pour être certain que chaque personne pouvant dépenser l'argent de la collectivité optimise son achat. Plus que jamais, l'amélioration des interactions entre les fonctions achats, finances et ressources humaines est une nécessité dans ce nouveau mandat. ■

MUNICIPALES Scrutins atypiques, recours particuliers

La crise du Covid-19 sert à annuler l'élection

La crise sanitaire a bouleversé les délais de recours et les délais de traitement du contentieux électoral. Pour les communes où l'élection s'est jouée au premier tour, les citoyens pouvaient faire un recours jusqu'à cinq jours après l'installation du conseil municipal. Et, en raison de la crise sanitaire, le délai de jugement a été repoussé jusqu'au 31 octobre, que l'élection ait été acquise en mars ou en juin !

À noter, si les tribunaux administratifs ont été touchés par la crise, ils ont souvent fait le choix de prioriser le traitement du contentieux électoral.

Pour le professeur de droit public Romain Rambaud, l'abstention causée par l'épidémie ne saurait causer à elle seule l'annulation de l'élection. Mais, si la crise a touché plus particulièrement un candidat et en cas d'écart de voix faible, elle pourrait conduire à l'annulation de l'élection du fait de la rupture d'égalité. Romain Rambaud prend ainsi l'exemple de La Balme-de-Sillingy, commune de Haute-Savoie, un des premiers clusters de l'épidémie. Le maire sortant, infecté par le virus, a dû suspendre sa campagne et a été battu de 61 voix (pour 3593 inscrits).

Le report de l'élection devant le Conseil constitutionnel

Des candidats ont attaqué la légalité du report du second tour. Dans le village de La Brigue (Alpes-Maritimes), l'élection, au scrutin majoritaire, est très disputée. Des électeurs ont déposé une question prioritaire de constitutionnalité, transmise le 26 mai au Conseil constitutionnel, sur l'article de loi qui a permis le report du second tour jusqu'à fin juin.

Pour Romain Rambaud, la question soulevée est nouvelle. « *Il n'y a pas de précédent satisfaisant. On ne trouve que le report d'une semaine du second tour des législatives à La Réunion en 1973, en raison d'un cyclone.* » Mais pour reporter une élection, il faut un motif d'intérêt général impérieux et un délai raisonnable qui ne remette pas en cause la sincérité du scrutin. L'épidémie est un motif d'intérêt général impérieux. Et dans son avis sur le projet de loi de report, le Conseil d'État avait considéré qu'un second tour avant l'été constituait un délai raisonnable. Romain Rambaud rappelle également que le contrôle constitutionnel en matière électorale est restreint, le Conseil s'autolimitant, considérant qu'il n'a pas la même marge d'appréciation que le Parlement. Autre point qui joue en faveur

de la constitutionnalité du report: le consensus politique. « *Je ne vois pas comment le Conseil constitutionnel, qui en matière électorale s'autolimit en temps normal, pourrait censurer un report justifié par la crise, et soutenu globalement par un consensus politique.* »

D'autres éléments nouveaux

Dans les communes où le second tour a été reporté, le juge de l'élection pourrait aussi sanctionner des cas d'abus manifestes d'un maire qui aurait confondu gestion de la crise et campagne électorale. D'autant que le juge de l'élection et la CNCCFP sont plus stricts concernant l'utilisation des moyens municipaux en campagne et pour des réunions ou vidéos quand des propos électoraux y sont tenus (ComPol n°125). L'autre élément nouveau par rapport à 2014 est la gestion des listes électorales directement par le maire. Des candidats pourraient se plaindre de manœuvres des sortants sur les inscriptions et les radiations d'électeurs. La CNCCFP est aussi plus stricte concernant l'affichage sauvage ou les factures de communicants. Enfin, les primes majoritaires aux scrutins communautaires et aux conseils de Paris, Lyon et Marseille pourraient être les prochaines questions constitutionnelles soulevées. ■ PIERRE JANUEL

ASSEMBLÉE La condamnation d'un député pour harcèlement sexuel fait vivement réagir

La condamnation en première instance devant le conseil des prud'hommes du député Stéphane Trompille (LaREM), pour harcèlement sexuel et licenciement nul envers une ex-collaboratrice, a fait ressurgir les difficultés des groupes politiques et du Parlement à trouver une position ferme sur le sujet.

Le groupe LaREM n'a pour le moment pas exclu le député condamné (celui-ci a annoncé avoir fait appel et avoir déposé plainte pour faux et usage de faux contre un témoignage dans cette affaire), évoquant ne pas avoir à « *intervenir dans un conflit du travail entre un député et ses collaborateurs ni dans une procédure pénale* » (Libération), d'autant que celle-ci n'est pas « *définitive* ». En novembre, lors de la révélation de l'affaire, le groupe n'avait pas su trouver de position claire. Et ce bien qu'une cellule de signalement existe désormais au sein du parti présidentiel.

Sous la pression, le député a annoncé se mettre « *en retrait* » du groupe à la demande de son président. Ce qui est loin de convenir en interne. « *Il est temps d'oser dénoncer*

et prendre les sanctions nécessaires face aux faits de harcèlement sexiste et sexuel », a d'abord réagi la députée Laurence Vanceunebrock (LaREM). Avant d'ajouter : « *J'affirme que, la justice ayant établi la culpabilité de Stéphane Trompille, notre groupe ne doit plus trembler et l'exclure de nos rangs.* »

Silence et impunité

Elle a d'ailleurs cosigné la tribune du collectif Chair collaboratrice (26/05), qui met en lumière la réalité des harcèlements au sein du Parlement.

Dans ce texte, les signataires, appuyées par de nombreux députés, affirment leur soutien « *aux collaboratrices et collaborateurs qui ont pris la parole pour dénoncer des faits de harcèlement sexiste et sexuel* », et pointent l'affaire Trompille : « *La justice a fait son travail [...] Il est temps que l'institution réagisse.* » Et d'ajouter que « *les groupes politiques doivent prendre leurs responsabilités* ». Et d'avertir : « *L'inaction ou le silence de l'Assemblée nationale aurait pour conséquence de contribuer à aggraver l'impunité des violences sexistes et sexuelles.* » ■ J. V.

COLLABORATEURS

PARLEMENTAIRES

Recrutement en ligne

Le nouveau groupe parlementaire Écologie démocratie solidarité, à l'Assemblée nationale, a surpris en diffusant sur son site Internet « *une procédure de recrutement pour ses collaborateurs* » parlementaires, avec un calendrier précis en 4 étapes qui conduira à la sélection finale des candidats le 19 juin. Avec notamment la garantie que « *tous les candidats recevront une confirmation de la prise en compte de leur candidature* ». Les « *députés-recruteurs* » assurent également qu'« *un mail sera envoyé à tous les candidats pour savoir s'ils sont admis à la seconde étape ou s'ils ne sont pas retenus* », mais aussi pour les étapes suivantes. Après une première sélection sur dossier, une seconde se fera via « *visioconférence* » puis un voire plusieurs entretiens « *physiques* ». Le groupe assure que le processus sera « *transparent* » et suivra en outre des règles de parité, d'équité et de confidentialité sur le recrutement.

ÉLECTIONS « Du jour au lendemain, la campagne s'est arrêtée »

Sauf dégradation de la situation sanitaire, le second tour des élections municipales aura lieu le dimanche 28 juin. Pour les directeurs de campagne, les affaires reprennent, après un confinement qui a tout stoppé et créé une situation inédite. Antoine Hoareau, qui dirige la campagne de François Rebsamen à Dijon, et Éléonore Cazal, celle de la liste de Gauche unie à Lyon, racontent ces folles journées.

Dès le premier tour des municipales, l'ambiance était particulière. Des mesures sanitaires hors norme dans les bureaux de vote, une démobilisation de l'électorat, plus préoccupé par la Covid-19 que par le nom du prochain maire... Même pour les militants, la terre ne tournait pas tout à fait rond ce 15 mars. « Il n'y a pas eu la fête habituelle le soir au local pour la fin du premier tour, raconte Antoine Hoareau, directeur de campagne de François Rebsamen à Dijon, sorti largement en tête du premier tour. Dans les médias, il n'était pas question de politique mais du virus. J'étais sur le plateau de France 3 Bourgogne-Franche-Comté mais nous n'avons pas analysé les résultats. Du coup, les enseignements du scrutin sont passés à l'as, à commencer par le retour en force des partis qu'on avait enterrés un peu vite, le PS et LR, et du clivage gauche/droite... », regrette-t-il.

À Lyon, lorsque les résultats sont tombés, Éléonore Cazal, directrice de campagne de la liste de Gauche unie menée par Renaud Payre aux élections métropolitaines (9% au premier tour), a participé aux intenses et habituelles négociations d'entre-deux tours, menées avec la liste Europe Écologie Les Verts (EELV), sortie en tête. « De minuit à midi, dans une petite salle, en nous postillonnant dessus, nous négocions les places, nous parlons des axes de campagne : tout était normal... »

Le confinement prend le dessus sur la politique

Mais le confinement siffle la fin anticipée de la séquence politique. « Du jour au lendemain, la campagne s'est arrêtée. C'est la stupéfaction pour nous tous, nous sommes comme prostrés aux premiers temps du confinement, reprend Antoine Hoareau. François Rebsamen quitte immédiatement l'habit de candidat pour se consacrer exclusivement à ses responsabilités de maire. »

À Lyon, les négociations cessent derechef. « Nous nous sommes reparlés une fois au téléphone avec Les Verts, c'est tout, confie Éléonore Cazal. L'urgence a pris le pas sur toutes autres réflexions. Nous avons des maires parmi nos candidats qui ont été forcément très occupés... Il n'y avait plus de

campagne, plus de déclaration, plus rien... » Très présent dans les médias, François Rebsamen ne s'est pas interdit de prendre des positions nationales très politiques. Mais pour Antoine Hoareau, il ne s'agissait en rien d'une campagne à bas bruit pour séduire l'électeur dijonnais. « Non, il a géré la crise à Dijon, trouvé des solutions, organisé la distribution des masques, etc. Il a critiqué certaines positions du Gouvernement, oui, lorsqu'il a estimé de son devoir de le faire... Mais la page Facebook, le compte Twitter sont restés muets, il n'y a plus eu de communiqué et, comme directeur de campagne, je n'ai plus rien fait, pas écrit une seule note, rien. Je m'y remets seule-

« Il faudra être créatifs, car les campagnes numériques intéressent d'abord le microcosme. »

ÉLÉONORE CAZAL

ment ! » Éléonore Cazal reprend aussi « petit à petit, d'abord par ordinateur, puis en présentiel. Ça change tout pour des négociations ».

La campagne de second tour est en effet très différente entre la capitale de Bourgogne et Lyon Métropole. « Au second tour, il s'agit d'amplifier les résultats du premier, qui a permis de trancher entre les projets, rappelle Antoine Hoareau. À Dijon, le débat a eu lieu et le résultat est très clair, c'est le projet proposé par François Rebsamen et son équipe qui a été choisi par les électeurs à 38% contre 19% à la droite et 15% pour EELV. On ne refait donc pas le débat et, ici, il n'y a pas de négociations à mener, puisque ce sera une triangulaire. »

Le projet « ne sera pas réécrit, assure-t-il, car les défis que nous pointions pour l'école, la culture, la solidarité, autour d'un axe social-écologique, restent d'actualité. Il faudra évidemment adapter le calendrier en fonction de la crise, car on ne connaît pas encore le montant des nouvelles dépenses liées à la Covid-19, la perte de recettes, les mécanismes de compensation... »

En attendant, le directeur de campagne dijonnais va reprendre, sur un mode forcément inédit, l'organisation du combat

pour le second tour. « Nous allons devoir être inventifs, car nous ne pourrions pas tracter sur les marchés ou faire du porte-à-porte. Nous réfléchissons à des nouvelles formes d'actions, plus digitales, mais nous sommes prêts, car, pour la première fois, nous avons conçu une vraie campagne numérique. »

Le fond revient dans le débat

Pour la métropole de Lyon, les résultats incertains du premier tour ont ouvert la porte aux négociations, aucune liste ne pouvant, comme à Dijon, l'emporter seule. Les tractations sont reparties de plus belle... Mais au-delà des accords à trouver, il est nécessaire, pour Éléonore Cazal, de revoir sinon les axes de la campagne, du moins leur mise en œuvre. « Nous avons un socle de priorités communes avec nos partenaires, explique-t-elle.

À gauche, nous défendons le service public, ce qui est apparu comme une évidence avec la crise sanitaire, mais ça n'intéressait pas grand monde. Et nous-mêmes, en avons-nous vraiment parlé ? »

Le fond va donc revenir dans le débat, une fois conclue la question des ralliements, fusions, retraits. Reste la forme de cette campagne de second tour, beaucoup plus longue que les quelques jours habituels. Éléonore Cazal ne sera plus aux commandes, mais restera présente jusqu'au 28 juin au soir. « Je pense qu'il faudra resserrer le propos sur deux ou trois messages si l'on veut être audibles », reprend-elle. Sur la forme, « il faudra être créatifs, car les campagnes numériques intéressent d'abord le microcosme et ce n'est pas nécessairement là que nous rencontrons, du moins à gauche, notre base électorale et les personnes à convaincre ». Elle ne se satisfait pas, d'ailleurs, de ce second tour organisé fin juin. « Si nous avons 35% de votants au second tour, comme au premier, cela pose tout de même un problème démocratique... », souligne-t-elle.

La mobilisation sera d'autant plus compliquée que l'élection à la métropole de Lyon au suffrage universel direct est une première qui peut égarer les électeurs, notamment dans les communes où les maires ont déjà été élus. Mais pour le coup, la Covid-19 n'y est pour rien... ■

BRUNO WALTER

MUNICIPALES « Nos concitoyens ont besoin de savoir et de s'exprimer »

Enfin maire, après avoir été élu en mars, **Hervé Alloy**, président de Dircab, revient sur son passage de l'ombre à la lumière politique.

Vous êtes enfin maire après avoir remporté les élections en mars. Avez-vous travaillé avec l'ancienne équipe pendant la crise ?

Oui, j'ai eu cette chance de pouvoir travailler avec l'ancienne équipe municipale qui ne se représentait pas. Nous avons eu droit à mener de nombreuses initiatives sous le couvert bien entendu du maire encore en place : organisation du marché, réouverture des écoles, distributions des masques, etc. C'est une chance quand je vois comment cela a pu se passer ailleurs, comme chez ma collègue Rafika Rezgui (Chilly-Mazarin, NDLR) qui n'a pas été tenue au courant de quoi que ce soit par le maire battu le 15 mars. C'est une atteinte à la démocratie!

Qu'est-ce qui va changer maintenant dans la gestion de cette crise pour vous ?

Pas grand-chose puisque nous avons été présents dès le 17 mars. De plus, nous n'avons pas été touchés par la pandémie en Nouvelle-Aquitaine comme dans d'autres Régions. Mais les habitants ont vu notre présence durant toutes ces semaines et compris que nous étions des interlocuteurs avertis. Je crois que cette période a renforcé les liens entre les habitants et nous, liens que nous avons déjà créés en faisant plusieurs porte-à-porte durant la campagne. Ce qui va changer, c'est la vigilance accrue : nous attendons la rentrée de septembre qui va être compliquée.

C'est une période singulière pour être élu...

Le virus nous a un peu volé notre victoire, c'est sûr... Mais il reste le travail accompli

et personne ne pourra nous l'enlever. Plus personnellement, devenir maire est un joli challenge plus qu'une reconnaissance. Je me plaisais dans l'ombre d'un cabinet et adorais la complicité que je pouvais avoir avec les élus que j'ai cotoyés, et tout principalement Michel Delebarre auquel j'ai beaucoup pensé lorsque je suis devenu maire.

Est-ce facile de quitter sa casquette de dircab pour celle d'élu en pleine lumière ?

En pleine lumière, n'exagérons rien non plus. Je n'ai songé à devenir maire qu'il y a deux ans... La fonction de directeur de cabinet, occupée durant 21 ans, m'aidera à mener le mandat municipal. Premièrement par l'expérience que j'ai pu accumuler et aussi par la faculté à relativiser les situations lorsqu'elles se présentent. Avoir été dircab si longtemps est un point positif pour moi et pour mon équipe qui me voue une grande confiance. À moi de la mériter et j'y travaille ardemment. Mon passé me souffle aussi à l'oreille qu'il faut savoir exister en dehors de ma commune. Je compte bien m'investir sérieusement au sein de la communauté d'agglomération du Libournais où, là aussi, il y a de sacrés challenges à relever.

Le monde politique a évolué. Comment envisagez-vous cette fonction de maire ?

C'est sûr que tout a beaucoup changé. Toutes les cartes ont été rebattues. Il est sûr que les partis ont disparu... Pour mieux réapparaître ? Je ne sais pas... Il est sûr aussi que les certitudes de 2017 ont été bien mises



D.R.

à mal. J'avais toujours dit que le premier test véritable serait les municipales. Je ne me suis pas trompé ! Tout cela m'intéresse beaucoup sans que je ne

m'intègre réellement aux « événements ». Mais je demeure quelqu'un de très politique, à tous les niveaux et surtout au sens étymologique du terme. Cela m'aide incontestablement dans ma fonction de maire en me permettant de prévoir ce qui peut arriver. Nos concitoyens ont besoin de savoir et de s'exprimer. La fonction de maire, aujourd'hui, doit s'y adapter...

Vous allez sûrement passer la main de Dircab à la rentrée. Quel doit être le rôle de l'association dans les années qui viennent ?

Oui je quitterai la présidence dès que la situation le permettra. Place à la jeunesse... Dircab mérite sans doute un coup de jeune ! Mais elle demeure une belle institution. Nous sommes restés en contact durant le confinement, par notre fil WhatsApp où j'ai été ravi de voir l'étendue des échanges d'expérience demandés. C'est à cela que nous servons : toujours davantage être utiles à nos collègues, leur permettre de quitter leur isolement pour échanger avec les autres ! Mon ou ma collègue qui me succèdera aura cette mission de poursuivre et intensifier ces actions d'échanges et de confraternité !

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME VALLETTE

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT

Le titulaire ne peut demander l'indemnisation de travaux supplémentaires qu'il a réalisés en dépit du refus du maître d'ouvrage

Il est acquis depuis longtemps que lorsque le titulaire d'un marché public a réalisé des travaux supplémentaires indispensables à la réalisation de l'ouvrage dans les règles de l'art, il est fondé à demander une indemnisation à hauteur du coût de ces travaux, même si ceux-ci n'ont pas été approuvés par une décision expresse de l'acheteur (CE, 14 juin 2002, ville d'Angers, req. n°219874 ; CE, 29 septembre 2010, société Babel, req. n° 319481). Par sa décision du 27 mars 2020, le Conseil d'État précise qu'une telle indemnisation est exclue

lorsque les travaux ont été réalisés alors même que la personne publique s'y est préalablement opposée de manière précise.

Ce principe a été dégagé à l'occasion d'un litige relatif au règlement d'un marché public ayant pour objet des prestations de géomètre-expert dans le cadre du remembrement d'une partie du territoire de la commune de Saint-Étienne de Montluc (44), conclu en 2003 par le département de la Loire-Atlantique avec la société Géomat. En l'espèce, la collectivité a démontré qu'elle avait fait connaître, par courrier, son refus de rémunérer toute prestation supplémentaire fournie sans commande expresse de sa part et sans avenant tandis que, de son côté, la société Géomat n'a pas établi que les prestations supplémentaires



D.R.
M^e Romain Millard
Avocat à la cour

SEBAN ASSOCIÉS

dont elle demandait l'indemnisation avaient été exécutées avant la réception de ce courrier. Le Conseil d'État précise également que la seule circonstance, à la supposer établie, qu'une partie des prestations litigieuses ait été réalisée à la demande

de la sous-commission d'aménagement foncier de la commune de Saint-Étienne de Montluc n'est pas, par elle-même, de nature à conférer à ces prestations un caractère indispensable à l'exécution du marché dans les règles de l'art. ■

> CE, 27 mars 2020, société Géomat, req. n° 426955

ASSEMBLÉE Pas de déconfinement total prévu pour les collaborateurs

Alors que le déconfinement se généralise dans le pays, l'Assemblée nationale maintient la plupart des règles sanitaires pour les élus et leurs collaborateurs. Au risque de pénaliser le travail parlementaire.

Le discours d'Édouard Philippe sur le déconfinement ne changera pas grand-chose à l'Assemblée nationale : « *Tant qu'il y a des gestes barrières à appliquer, il y a peu de chance que la situation change ; nous sommes en pilotage en temps réel, et Richard Ferrand souhaite créer le consensus politique autour de cette question* », explique Sylvain Wasserman (MoDem) qui préside le groupe de travail chargé d'anticiper le mode de fonctionnement des travaux parlementaires en période de crise.

Alors que seuls 150 élus peuvent siéger, on ne sait pas combien de temps cette situation va durer. Unique évolution : à partir du 2 juin 2020, l'accès des collaborateurs des députés sera autorisé à raison d'un par député, présent ou non à l'Assemblée, et par bureau. « *L'une des raisons est l'exiguïté des bureaux, qui ne respecte pas la loi en matière de m²/personne* », explique Gonzague de Chantérac, collaborateur de Constance Le Grip. Les collaborateurs des groupes politiques seront autorisés à venir travailler, sans restriction particulière, car ils bénéficient de bureaux individuels. « *La situation sera réévaluée à la mi-juin afin de procéder à des adaptations le cas échéant* », indiquent les services de l'Assemblée.

Les accès des collaborateurs parlementaires se font via le portail Copra, qui permet aux élus d'enregistrer l'accès d'un collaborateur à l'Assemblée nationale, en validant avant 17h pour le lendemain. « *Mais les exceptions se sont multipliées ces derniers jours* », notent plusieurs collaborateurs.



ASSEMBLÉE NATIONALE

Le télétravail reste la norme pour les collaborateurs

L'institution recommande de maintenir le travail à distance, et souhaite développer ses outils numériques (chat, salles équipées en visioconférences). La présidence de l'Assemblée nationale a proposé la création d'un groupe de travail sur le vote à distance, mais se heurte à la réticence des Républicains.

La reprise est parfois complexe à gérer : « *Je reviens à l'Assemblée nationale tous les dix jours, mais mes enfants n'ont pas repris leurs cours et je dois les confier à de la famille* », confie une assistante parlementaire. Pas de cantine, pas de rendez-vous extérieurs, un seul collaborateur par bureau : les contraintes

sont multiples au palais Bourbon. Si des masques et des gants sont accessibles gratuitement à l'entrée des bâtiments, des collaborateurs se sont vu refuser l'utilisation de gel hydroalcoolique. Des réunions bi-mensuelles avec les représentants des collaborateurs parlementaires sont prévues, mais « *ces réunions ne sont pas des collaborations, juste des réunions d'information* », regrette Tavana Livardjani, représentant du syndicat SNCP-FO : « *Il y a entre 700 et 800 collaborateurs parlementaires normalement présents sur le site de l'Assemblée nationale, nous devrions être au moins associés au processus, Nous avons demandé à être associés au comité d'hygiène et de sécurité, cela nous a été refusé* », regrette-t-il. ■ FABRICE POZZOLI-MONTENAY

Deux nouveaux groupes s'installent dans l'hémicycle

Deux nouveaux groupes politiques ont vu le jour en cette fin de mois de mai : Écologie démocratie solidarité (EDS), présidé par Matthieu Orphelin, et Agir ensemble, présidé par Olivier Becht, comptant 17 membres chacun. Ce qui totalise 10 groupes dans l'hémicycle désormais.

Alors que la limite de 150 députés présents (sur 577) à l'Assemblée nationale est maintenue, l'apparition de ces deux groupes va perturber la répartition proportionnelle qui avait été établie, et devra être révisée. Les deux groupes comptent d'anciens membres de La République en marche. Ces derniers ne dissimulent pas leur soulagement : « *Il n'y avait plus de débats internes, plus de liberté de parole ; on a l'impression de respirer dans un nouvel espace politique* », confient-ils.



L'avantage du groupe

Les groupes ont un temps de parole réservé pour chaque discussion générale et explication de vote, leurs présidents siègent à la Conférence des présidents. Ils disposent de locaux, « *ce qui va causer quelques maux de tête, au vu de l'absence totale d'espace disponible à l'Assemblée* », sourit un collaborateur.

Les groupes parlementaires disposent également d'une enveloppe de l'Assemblée permettant de rémunérer des collaborateurs, s'élevant à 56000 euros par mois. Cela permettra de mener entre 5 et 8 recrutements, pour les tâches transversales : secrétaire général et son adjoint(e), communication, presse, conseillers politique et technique...

Fait notable, le groupe EDS a lancé ses recrutements en ligne de façon publique (lire page 2). Le président de chaque groupe peut aussi se voir attribuer un chauffeur ou choisir de transférer cette rémunération à l'enveloppe collaborateurs. ■ F. P.-M.

JÉRÔME VELLAYOUDOM « L'effacement du temps long dans la pensée politique favorise la naissance de monstres politiques »

Jérôme Vellayoudom est collaborateur de cabinet à la mairie de Saint-Denis (La Réunion), chargé du suivi des dossiers d'aménagement, développement urbain, innovation, mobilité, grands projets et de la communication.

Vous êtes en charge de dossiers qui se pilotent sur le temps long. Est-ce facile dans un cabinet happé par l'urgence du quotidien ?

Cette oscillation entre ces deux temporalités est la substance de nos postes et de nos missions. Si on veut répondre à l'urgence, il faut penser le temps long. Il faut retourner en stratégie. L'urgence c'est l'expression de la part d'incertitude. Il est moins complexe d'y répondre quand on est imprégné d'un cap. Mais votre question interpelle la pensée de l'action politique aujourd'hui qui a cédé strictement à la manœuvre, c'est-à-dire à la tactique. Strictement, car ce n'est pas un moyen de conserver le cap en alignement de la stratégie mais un moyen de se maintenir sans autres fins. L'effacement du temps long dans la pensée politique favorise la naissance de monstres politiques. Il est donc impératif de retourner en stratégie. À Saint-Denis, l'exécutif souhaite cette réflexion sur le temps long tout en agissant concrètement aujourd'hui.

Pourquoi ces problématiques sont suivies par un membre du cabinet en particulier ?

Le cabinet, par nature, est l'espace du politique. Ces membres sont à la croisée du politique et de la technique. Le cabinet est interlocuteur de l'administration auprès de laquelle il est le garant du respect de la vision, des valeurs et des enjeux qui ont prévalu sur la conception du projet tel que validé par le vote de nos concitoyens.

Vous venez de co-écrire un *working paper* sur le dispositif public d'intelligence économique à La Réunion et les secteurs stratégiques de l'île au regard de la pandémie. Comment intégrer ce travail au sein d'un cabinet politique marqué par l'urgence ?

Au préalable, une réflexion si vous le permettez. Concernant strictement la dimension d'intelligence économique considérée dans l'essence même de la discipline, il me semble qu'il y a une analogie entre les axes structurants du travail de cabinet et les fondamentaux de l'intelligence économique que sont la veille, la sécurité et l'influence. Sur ce plan, il n'y aurait donc pas à l'intégrer, car elle serait consubstantielle. Dans le prolongement de cette première remarque, il me semble que, sur le plan managérial, les outils de l'intelligence économique sont opératoires et pertinents dans



le pilotage d'un cabinet ou de ses opérations. Ainsi, pour rapporter à la question de l'urgence que vous évoquiez, je pense par exemple à la boucle OODA, outil caractéristique des transitions rapides. J'y vois un questionnement et une piste d'investigations de nos pratiques. Concernant précisément le sujet de notre *working paper*, co-écrit avec Olivier Coussi (maître de conférences à l'université de Poitiers et chercheur au CEREGE, pôle d'expertise reconnu en intelligence économique (IE) territoriale), il est utile d'en dire deux mots pour éclairer notre réponse.

Il propose un état synthétique du dispositif public d'intelligence économique, un panorama de risques économiques potentiels ou probables à La Réunion, du point de vue de l'IE dans le contexte pandémique actuel, et une proposition de mise en perspective de la notion "d'entreprise stratégique" et du terme "stratégique" tels que les questionne la crise Covid-19 dans le contexte réunionnais. Aussi, pour répondre à votre question sur la relation de ce travail au contexte d'urgence du cabinet, c'est précisément l'urgence, ici la situation générée par la crise Covid-19, qui impose de s'interroger de la sorte.

Quel est l'apport de cette réflexion stratégique au sein d'un cabinet d'un exécutif ?

La crise agit comme un crash-test des sociétés. Elle agit comme un révélateur de lignes de fracture profonde jusqu'alors dissimulées. Elle révèle aussi comme stratégiques des activités qui n'étaient alors perçues que comme ordinaires, pas même structurantes.

Par exemple, le maraichage, les consommables numériques ou les services à la personne. La ligne de force structurante est le rôle central du territoire et de la proximité. Cette considération a une portée nationale. La richesse des nations est dans les terri-

toires. C'est le fameux avantage concurrentiel des nations, développé par Michael Porter, que la crise vient puissamment réactualiser. La construction de connaissance est une contribution de l'aide à la décision, en particulier en situation d'incertitude.

Vous vous occupez aussi de la communication, est-ce que cette dualité de tempo est facile à mener de front avec le suivi au long cours des réflexions que vous poursuivez par ailleurs ?

C'est une dualité salutaire. Certes, elle n'est pas simple à articuler, mais elle permet de ne pas perdre la perspective et les enjeux, et ainsi de réinscrire la communication dans la profondeur. Autrement dit de donner du sens. Communiquer dans le cadre de l'action publique, délivrer une parole politique, c'est forcément engager le temps long. Aussi, l'acte de communication doit parvenir à délivrer une parole du temps long dans l'éprouvette du précipité médiatique. Ce qui le "dé-temps".

À l'inverse, tout particulièrement en mairie, la proximité est accélératrice d'urgence ou du moins du sentiment d'urgence. Elle rappelle qu'on ne saurait déconnecter le projet du terrain. Le projet doit être ancré dans le territoire et en cohérence avec celles et ceux qui y vivent. Ce n'est pas une réflexion théorique mais bien une expression pragmatique et managériale. Si la stratégie de l'organisation est clairement définie, alors la communication, à défaut d'être simple, s'en trouve grandement facilitée. La parole politique procède à l'alignement stratégique. Autrement dit, chaque prise de parole, autant que faire se peut, doit "transpirer" la stratégie, c'est-à-dire la vision et les valeurs de l'organisation.

Tout l'enjeu opérationnel et la complexité sont d'imprégner les équipes politiques et administratives du sens du projet de mandature, parce que cela donne du sens au quotidien et favorise l'engagement au service du projet. Chaque acte devient alors un fait de communication, parce que porteur des valeurs de la mandature.

Cette démarche à l'initiale de la mandature est trop souvent négligée. Pourtant, la crise Covid-19 vient de rappeler combien sens et valeurs sont de puissants facteurs d'engagement et d'action. Aussi, pour reprendre votre question, plus qu'une dualité, j'y vois une dialectique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME VALLETTE

NOMINATIONS AU SEIN DES CABINETS

Contactez-nous. Adressez-nous vos informations : nominations@courriercab.com



› Titouan Bernard VILLE ET AGGLOMÉRATION DE MONT-DE-MARSAN

Titouan Bernard, collaborateur de cabinet depuis juillet 2019,

est promu chef de cabinet du maire de Mont-de-Marsan et président de l'agglomération, Charles Dayot, dont le cabinet est mutualisé avec celui de la ville.

› Philippe Debondue VILLE DE NÎMES

Philippe Debondue, directeur de la communication de la ville de Nîmes depuis 2016, occupe désormais également la fonction de directeur de cabinet jusqu'aux élections municipales, en remplacement d'Olivier Berlioux.

› Julien Manuel



FONTENAY-SOUS-BOIS

Julien Manuel est promu directeur de la communication de la ville de Fontenay-sous-Bois dont il était responsable

du pôle images depuis janvier 2018. Il a notamment été collaborateur parlementaire au Sénat (2010-2012) avant d'être collaborateur d'un des vice-présidents du conseil départemental du Val-de-Marne (2013-2017).

› Quitterie Lemasson CABINET D'EMMANUEL MACRON

Quitterie Lemasson est nommée conseillère technique presse nationale au cabinet du président de la République. Elle était depuis juillet 2016 attachée de presse à l'Élysée, après y être entrée en juillet 2015 comme chargée de veille et de communication numérique. Elle a été attachée de presse de la ville de Paris (2013-2015). Par ailleurs, le décret annonçant sa nomination officialise les arrivées d'Anne-Sophie Bradelle, conseillère technique communication internationale (mars), de Matthieu Landon, conseiller technique industrie, recherche et innovation (mars), de Stanislas Reizine, conseiller technique énergie (avril), et les départs de Nathalie Baudon, conseillère communication internationale (avril), Jonathan Nussbaumer, conseiller technique industrie, commerce et artisanat (mars) et de Thibaud Normand, conseiller technique énergie (avril).



› Jérôme Marchand-Arvier CABINET D'OLIVIER VÉRAN

Jérôme Marchand-Arvier est nommé directeur de cabinet

du ministre de la Santé, Olivier Véran, en remplacement de Raymond Le Moign nommé directeur général des Hospices civils de Lyon. Jérôme Marchand-Arvier, conseiller d'État, était jusque-là directeur adjoint de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) depuis septembre 2018 après en avoir été le secrétaire général durant un an.

› Silvio Philippe VILLE DE SCHILTIGHEIM

Silvio Philippe est promu directeur de cabinet de la maire de Schiltigheim, Danièle Dambach (écologiste), dont il était chef de cabinet depuis septembre 2019.



› Gildas Roger VILLE DE PLOËRMEL

Gildas Roger est promu chef de cabinet du maire de Ploërmel, Patrick Le Diffon, et remplace Hervé Gillard qui prend sa retraite. Il était depuis août 2005 chef de projet au sein de l'agglomération Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.



› Arnaud Roland CABINET DE FRANCK RIESTER

Arnaud Roland est nommé conseiller technique en charge des industries culturelles et du plan artistes-auteurs au cabinet du ministre de la Culture.

› Olivier Ginez CABINET DE DIDIER GUILLAUME

Olivier Ginez est nommé conseiller en charge de l'enseignement, de l'innovation, de la recherche, du renouvellement des générations en agriculture, de la réforme de l'État et du numérique au cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

› Thomas Lavielle PRÉFECTURE DES YVELINES

Thomas Lavielle, administrateur civil hors classe, est nommé sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines.



› Foulques de Ledinghen VILLE DE CHARTRES

Foulques de Ledinghen a été promu directeur de cabinet du

maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges (LR), dont il était le chef de cabinet depuis septembre 2018. Il a notamment été collaborateur de cabinet du maire de Boulogne-Billancourt (2017-2018) après avoir été consultant en affaires publiques chez Rivington (2015-2016) puis Rumeur Publique (2016-2017).

› José Gaillou VILLE DE SINNAMARY

José Gaillou est nommé directeur de cabinet du maire de Sinnamary (Guyane), Michel-Ange Jérémie. Ancien conseiller régional (Guyane écologie) de la Guyane (1998-2010), président du parc naturel régional (2001-2010), cet ancien cadre de santé dirigeait depuis 2016 un cabinet d'ingénierie du développement durable à Kourou.



› Lloyd Cerqueira CABINET DE FRÉDÉRIQUE VIDAL

Lloyd Cerqueira est promu directeur de cabinet adjoint

de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont il était conseiller parlementaire, collectivités territoriales et immobilier depuis 2018. Il remplace Pauline Pannier. Jean-Philippe Bourgoïn, jusqu'ici directeur exécutif adjoint de la division de la recherche technologique du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), est nommé conseiller en charge de la recherche, de l'innovation et de l'industrie, après y avoir déjà été conseiller recherche (2017-2019). Florian Cahagne, conseiller budget et financement, espace, entreprises, est nommé conseiller en charge du budget, de l'espace et du suivi de l'exécution des réformes.

› Jean-Luc Tarrega PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

Jean-Luc Tarrega, ingénieur en chef territorial détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Gourdon, est nommé directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres.

CourrierCAB

L'INFORMATION DES DÉCIDEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES

11, rue des Olivettes - CS 41805 - 44018 Nantes Cedex 1 - France. Tél : 02 18 46 06 06 - fax : 02 40 20 60 30. redaction@courriercab.com - www.courriercab.com

Courriels : composez prenom.nom suivi de @courriercab.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Rédacteur en chef : Jérôme Vallette.

Rédaction : Antoine Gazeau, Barbara Guicheteau, Pierre Januel, Cyrille Pitois, Fabrice Pozzoli-Montenay et Bruno Walter. Corrections : Gaëlle Garry.

Direction artistique : Éric Deguin. Mise en page : Émilie Le Gouëff. Directeur du développement : Pascal Clergeau.

Abonnements - Relations abonnés : 02 44 84 46 00. E-mail : abonnements@courriercab.com. Abonnements 1 an (22 numéros) : France : 490 euros ; Dom-Tom et étranger : 535 euros.

Administration - Responsable administration et abonnements : Véronique Chema, assistée de Maëva Neveux. Comptabilité : Joëlle Burgot.

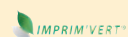
Impression : Caen Repro (14). Dépôt légal : à parution. ISSN : 2417-0194. Commission paritaire : 1121T92546. CourrierCab est une publication MC Médias.

Sarl de presse au capital de 10 000 euros. RCS Nantes 751 515 743. Principaux actionnaires : Marc, Clergeau.

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation.

La reproduction, même partielle, de tout matériel publié dans le magazine est interdite.

IMPRIMÉ EN FRANCE - CourrierCab intègre dans sa fabrication une réflexion environnementale et fait appel à un imprimeur certifié.



MCMÉDIAS

